Soutien aux fonds propres des entreprises via le fonds d’investissement GO Capital Amorçage

Objectifs

Faire entrer au capital des entreprises normandes le fonds d’investissement public Grand Ouest (GO) Capital Amorçage, mis en place et souscrit par la Région Normandie, dans le but d’accompagner dans leurs projets d’amorçage et de démarrage d’activité les entreprises innovantes normandes.

Bénéficiaires

Etre une petite entreprise au sens européen : *Avoir moins de 10 salariés *Avoir un chiffre d’affaires compris entre 0 et 500 000 € - Etre une entreprise innovante : *avoir moins de 8 ans *être labellisé Jeune Entreprise Innovante (JEI) par Bpifrance ou avoir des dépenses de R&D représentant au moins 15 % des dépenses annuelles engagées par l’entreprise

Avoir son siège et/ou son unité principale dans le Grand Ouest (Normandie, Bretagne ou Pays de la Loire)

Etre en phase d’amorçage ou de démarrage

N’avoir aucun investisseur institutionnel déjà au capital de l’entreprise.

Caractéristiques de l’aide

Les prises de participation dans les entreprises normandes pourront être d’un montant compris entre 300 000 € à 500 000 € avec la possibilité d’intervenir jusqu’à 2,5 millions €

Le fonds d’investissement GO Capital Amorçage interviendra de façon minoritaire dans le capital des entreprises normandes

Le fonds d’investissement GO Capital Amorçage pourra accompagner sur le long terme les entreprises normandes pendant une durée comprise entre 5 à 7 ans.

Contacts

Contacts

Marie-Pierre DELAMARE

Direction de la strategie et du financement de l’Economie

Mission d'Etudes/Ingénierie financière

02 31 06 95 30

m.pierre.delamare@normandie.fr